

Préambule

L'auto-école FOUCHER est une SARL immatriculée auprès du Tribunal de commerce de Thonon-Les-Bains, depuis le 29/11/2011.
L'auto-école FOUCHER gère un site de e-commerce pour le compte de chacun de ses établissements de formation à Annemasse et à Bonne.

Article 1 - Cadre réglementaire

L'organisation, le programme, la réalisation et la validation des formations dispensées en vue de l'obtention d'un permis de conduire ainsi que les obligations concernant le consommateur sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires spécifiques du Code de la Route et des textes d'applications correspondants.

Article 2 - Inscription et contractualisation

L'inscription avec contractualisation à une ou plusieurs prestations de formations ou services associés peut être réalisée directement auprès de l'établissement de formation auto-école FOUCHER, sis 18 Rue Léandre Vaillat – 74100 ANNEMASSE ou 90, Route des Alluaz – 74380 BONNE.

Le seul achat d'outils, d'éditions pédagogiques ou d'évaluations initiales précontractuelles ne fait pas l'objet d'un contrat, mais d'une simple facturation.

Article 3 - Processus d'information, de choix et de paiement

L'établissement de formation auto-école FOUCHER donne libre accès à l'ensemble des informations décrivant les prestations proposées et organisées.

Ces informations précisent, pour chaque prestation, les durées, les contenus, les tarifs, les modalités de paiement, les méthodes et les outils pédagogiques utilisés, ainsi que les différents dispositifs d'évaluation et de validation lorsqu'ils sont obligatoires.

L'achat d'une prestation par le consommateur, en établissement de formation se déroule en plusieurs étapes :

- sélection d'une catégorie de véhicule et d'une ville
- sélection d'une offre de formation faite par cet établissement
- demande d'informations personnelles du consommateur
- paiement
- confirmation de paiement et de contractualisation

Pour les formations imposant une évaluation initiale obligatoire, les étapes sont les suivantes :

- sélection d'une catégorie de véhicule et d'une ville
- sélection d'une offre de formation faite par cet établissement
- choix de payer l'évaluation
- sélection d'une date et d'un horaire pour sa réalisation
- demande d'informations personnelles du consommateur
- paiement
- confirmation de paiement et de réservation

L'évaluation initiale obligatoire doit avoir lieu dans le véhicule ou les locaux de l'établissement de formation auto-école FOUCHER sélectionné, au jour et à l'heure convenus.

Cette évaluation initiale obligatoire débouche sur une estimation du nombre d'heures de formation nécessaire pour acquérir les compétences requises pour être présenté à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire. Cette estimation est une information qui doit permettre au futur élève de choisir la filière, la formule et la durée les mieux adaptées à ses besoins.

Article 4 - Tarifs et modes de paiement

Les tarifs sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. De ce fait, seuls les paiements en euros sont acceptés.

Les tarifs affichés sont ceux en vigueur à la date de leur consultation.

Les établissements de formation auto-école FOUCHER se réservent le droit de modifier les prix de leurs prestations à tout moment. Lorsqu'elles sont commandées, ces prestations sont contractualisées et facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la contractualisation.

Le paiement d'une prestation peut s'effectuer soit directement dans l'établissement de formation auto-école FOUCHER qui la propose, soit en ligne sur le site e-commerce SAROOL par carte bancaire.

Article 5 - Sécurisation des paiements en ligne

Le site e-commerce SAROOL est équipé d'un système de paiement immédiat par carte bancaire sécurisé de type VADS 3-D Secure. Le paiement est effectué directement sur l'espace sécurisé de la société « Verifone » et sans que l'établissement de formation auto-école FOUCHER n'ait connaissance du numéro de carte bancaire de l'acheteur.

Article 6 - Date(s) d'exécution de la ou des prestations de services

La ou les dates de la ou des prestations convenues faisant l'objet du contrat, sont définies d'un comme un accord entre le consommateur et l'établissement de formation auto-école FOUCHER, en fonction de leurs disponibilités respectives.

Article 7 – Rétractation

7-1 Droit de rétractation

L'exercice de ce droit de rétractation doit être notifié soit en utilisant le formulaire de rétraction mis à disposition en annexe, soit par lettre simple postale adressée à l'établissement de formation auto-école FOUCHER.

Le bénéfice de ce droit de rétractation est exclu lorsque la prestation de service a été pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a été effectuée après accord préalable express du consommateur et renoncement express à son droit de rétractation.

7-2 Effets de la rétractation

En cas de rétractation de la part du consommateur, l'établissement de formation auto-école FOUCHER remboursera la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle il a été informé de la décision du consommateur de se rétracter.

Le remboursement sera effectué par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf convenance express entre le consommateur et l'établissement de formation auto-école FOUCHER, d'un moyen de paiement différent.

Article 8 - Garanties légales de conformité

L'établissement de formation auto-école FOUCHER garantit le consommateur, contre tout défaut de conformité des prestations, en termes de dates, de durées et de contenus.

Afin de faire valoir ses droits, le consommateur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer l'établissement de formation auto-école FOUCHER, par écrit, de l'existence de tout défaut de conformité dans un délai maximum de 7 jours à compter de sa découverte par le consommateur.

L'établissement de formation auto-école FOUCHER rectifiera ou réalisera de nouveau, à ses frais exclusifs, les prestations défectueuses.

Article 9 - Litige – Médiation

En cas de litige sur l'exécution du contrat de prestation de service, le consommateur a le droit de recourir directement et gratuitement à un "Médiateur de la consommation" en vue de la résolution amiable de ce litige.

A cet effet, l'auto-école FOUCHER propose aux consommateurs le recours à un dispositif de médiation de la consommation dont les coordonnées sont exposées ci-dessous :

Nom du médiateur	Médiateur du commerce coopératif et associés
Site web	
Adresse postale	

Article 11 - Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel sont nécessaires au traitement de la ou des demandes du consommateur. Elles pourront être librement utilisées par la SARL auto-école FOUCHER à des fins d'enquêtes et d'analyses.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi du 06 août 2004, le consommateur dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant. Il lui suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante : auto-école FOUCHER, sis 18 rue Léandre Vaillat 74100 ANNEMASSE ou par courrier électronique aefoucher@orange.fr.

Annexe - Formulaire de rétractation

À l'attention de

.....
[insérez ici le nom et l'adresse postale de l'établissement de formation auto-école FOUCHER avec lequel vous avez contractualisé]

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat pour la prestation de services ci-dessous :

Commandé le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Signature du consommateur (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :